



CONDITIONS ANNULATION 2025

Épreuves concernées : ULTR'ARVERNE – OBJECTIF AUVERGNE -
OBJECTIF PUY DE DOME – OBJECTIF LIVRADOIS FOREZ

CONDITIONS D'ANNULATION :

L'inscription aux "Les Copains-Cyfac" pour les formules itinérantes et l'Ultr'Arverne intègre la « Garantie Annulation », c'est-à-dire, le remboursement de tout ou partie des sommes versées au titre de l'engagement et des différentes options souscrites, à l'exclusion des frais de la plateforme d'inscription.

MONTANT DE LA GARANTIE :

Le montant remboursé ne peut excéder le montant réglé, hors frais de la plate-forme d'inscription

Date de l'annulation	% de remboursement (hors frais de plateforme en ligne)
<i>Annulation avant le 30 avril</i>	90%
<i>Annulation entre le 1^{er} mai et le 31 mai</i>	75%
<i>Annulation entre le 1^{er} juin et le 15 juin</i>	50%
<i>Annulation après le 15 juin jusqu'à l'évènement</i>	25%

DEMARCHE A EFFECTUER POUR OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT :

- Nous prévenir le plus tôt possible de votre annulation par mail : info@cyclolescopains.fr

Pour toute annulation avant le 1^{er} mai 2025 vous serez remboursé courant mai, pour toute annulation après cette date vous serez remboursé courant juillet.